

# La tribune du SIETOM

Pour tout savoir  
sur vos déchets !



**EDITO**



Le SIETOM poursuit les chantiers entrepris ces dernières années, aussi bien pour être conforme aux réglementations en vigueur, que pour maintenir un service de qualité et de proximité.

L'année passée, dans le cadre de la mise en place de la **Redevance Spéciale** au 1er janvier 2024, 258 producteurs non ménagers ont été rencontrés et participent financièrement aux frais du service rendu. Conseillés dans leur gestion des déchets, ils ont déjà pu diminuer sensiblement leur production. Bravo !

Cette année 2024 a été marquée par de grands changements dans les déchetteries tout d'abord où vous avez constaté **l'obligation de vous munir d'un badge** pour actionner les **barrières d'entrée**. Les objectifs sont de limiter l'accès aux usagers extérieurs du territoire et d'identifier et tracer les apports des professionnels. Les déchetteries s'adaptent aussi aux **évolutions du recyclage** et de nouveaux partenariats ont été signés, nous engageant à trier plus en amont.

Le SIETOM poursuit sa dynamique dans les changements de comportement en accentuant la notion de réemploi. **Composter** rentre désormais dans les habitudes. Le SIETOM s'est ouvert aux nouvelles tendances technologiques de sensibilisation en proposant, parallèlement aux réunions en présentiel, des tutoriels en ligne. Réutiliser, réparer, donner ont été les maîtres mots de nos 3ème et 4ème édition de la **Fête du réemploi**, co-organisées avec les structures locales de référence : Landes Partage à Hagetmau et la Brocante Eco-solaire de Mimbaste. Près de 200 personnes présentes à chaque cession ont apprécié les stands de réparation, de création, les villages de producteurs locaux.

Le SIETOM a également développé un nouveau service. Faire que nos végétaux deviennent une ressource pour notre jardin. En collaboration avec Landes Partage à Hagetmau et l'Arbre à Pain à Bégaar, un **broyeur électrique est prêt gratuitement** à tous les concitoyens.

Enfin, le SIETOM adapte ses moyens pour répondre à vos besoins. Cette fin d'année est marquée par l'enjeu de rassembler de grands conteneurs à ordures ménagères avec le tri sélectif en un **point complet à raison d'1 point pour 150 habitants d'ici 2028**.

Le bulletin vous présente toutes nos initiatives, qui je l'espère, faciliteront la gestion quotidienne de vos déchets.

Je remercie nos partenaires, nos 121 délégués et les agents du SIETOM pour leur collaboration et leur implication pour rendre un service de proximité et de qualité.

Bonne lecture !

*Christine FOURNADET  
Présidente du SIETOM*

## SOMMAIRE

### Nos grands projets en cours

- Accéder à la déchetterie grâce à un badge 2
- Les professionnels passent à la Redevance Spéciale 2
- 1 seul endroit pour le tri et les ordures ménagères 3

### S'améliorer toujours et encore

- Les 3/4 du contenu des ordures ménagères pourraient être valorisés 3
- + de tri, pour + de recettes 4
- 1 bouteille en verre sur 4 jetée à la poubelle 5

### Des idées, des astuces, des solutions

- Comment réduire nos déchets du quotidien ? 5
- Composter : une solution intéressante 7
- Vos textiles, mêmes usés, ont droit à une nouvelle vie ! 8
- Le site internet fait peau neuve ! 8

## Nos grands projets en cours

### ✓ Accéder à la déchetterie grâce à un badge

Par décision du Comité syndical en 2023, les 12 déchetteries se sont progressivement dotées d'un équipement de contrôle d'accès. Pendant 9 mois, des travaux conséquents (aménagement des voiries, changement de sens de circulation, câblages électriques et informatiques, installations et tests des équipements) ont été entrepris sur chaque site.

**En effet, la mise en place du contrôle d'accès en déchetterie a permis à chaque foyer de s'équiper d'une carte qui l'identifie.** Depuis février 2024, le SIETOM, aidé des collectivités, a multiplié les communications : flyers, presse écrite et radiophonique, bulletins communaux, réseaux sociaux, permanences dans les mairies. L'objectif était d'inviter les personnes résidant sur les 12 communes du SIETOM et les communes conventionnées (Labatut, Aurice, Bas-Mauco, Bas-Mauco, Cauna) à s'inscrire sur internet via le portail [sietomdechalosse.ecocito.com](http://sietomdechalosse.ecocito.com) ou à renvoyer un formulaire papier (disponible en mairie, dans les Maisons France Service et les déchetteries).

Depuis septembre, l'accès aux 12 déchetteries se fait désormais par lecture de badge ou de QR code à la borne d'entrée du site. La sortie se fait par détection de la voiture.

L'objectif premier est de limiter l'accès aux usagers extérieurs du territoire, maîtriser les apports des usagers, d'identifier et tracer les apports des professionnels.

Nos agents valoristes accompagneront les usagers lors de leurs premiers passages.

### ✓ Les professionnels passent à la Redevance Spéciale

Le SIETOM a instauré la Redevance Spéciale des ordures ménagères auprès de tous les professionnels, les associations, mais aussi les établissements publics, les administrations, les collectivités... , qui souhaitent conserver un service spécifique de collecte des ordures ménagères.

**La redevance a pour objectif de financer le service public rendu aux professionnels** et d'établir ainsi une équité entre les usagers : les professionnels doivent participer à hauteur du service rendu, contrairement aux ménages qui paient ce service uniquement au travers des impôts locaux.

## CONTRÔLE D'ACCÈS EN DÉCHETTERIE

— ” —

**Félicitations !  
Vous êtes déjà 22 179  
particuliers et  
professionnels à avoir  
demandé votre badge !**

— ” —

- 16 663 comptes ouverts via le portail ECOCITO
- 4 622 comptes ouverts via le formulaire papier
- 997 usagers accompagnés lors de nos permanences en mairies
- 21 285 badges envoyés par courrier



### Comment obtenir son badge ?

Retrouvez la procédure sur [www.sietomdechalosse.fr](http://www.sietomdechalosse.fr)

### Qui a droit à un badge ?

1 foyer ou 1 structure professionnelle

### Attention

**Votre badge vous appartient. Il vous identifie.  
Vos droits de passage sont ainsi validés.**

Données au 26/09/2024

Elle permet surtout de réduire le volume des ordures ménagères au profit de plus de tri.

111 professionnels ont privilégié la poursuite de la collaboration avec le SIETOM.



## 1 seul endroit pour le tri et les ordures ménagères

L'extension des consignes de tri, en place depuis 2022, a permis d'augmenter le nombre d'emballages triés et surtout de diminuer le volume des ordures ménagères. Un sac poubelle de volume inférieur suffit dorénavant aux déchets de la poubelle noire.

Partant de ce constat, le SIETOM s'est projeté pour les quatre prochaines années sur une refonte des points de collecte.

**D'ici 2028, le SIETOM s'engage à mettre en place 1 point complet pour 150 habitants** comprenant :

- **des colonnes de tri** habituelles : verre, papier, tous les emballages (en plastique, en métal et en carton) ;
- **1 à 2 conteneurs semi-enterrés de 5m<sup>3</sup> pour les ordures ménagères**. Les bacs noirs de 770 litres que nous avons l'habitude de voir seront remplacés progressivement par ce conteneur grand volume.

Pour trier les déchets ménagers, le SIETOM supprimera les bacs à roulettes d'ordures ménagères pour les remplacer par de plus gros.



Un plan de conteneurisation est donc prévu sur le territoire jusqu'en 2027. Pour accompagner cette modification, une campagne d'information (sites internet, réseaux sociaux, flyers) est proposée, dès cette année, parallèlement à un passage dans chaque foyer par nos ambassadeurs du tri. Ce sera ainsi une occasion de rappeler les consignes et les gestes de tri.

Il est important de noter que ces points complets (tri et ordures ménagères) sont des **matériels adaptés aux personnes à mobilité réduite**. En effet, du fait qu'il soit semi enterré, la trappe de dépôt des ordures ménagères est accessible et les conteneurs de tri sont munis d'une ouverture basse et d'un rebord permettant de poser le bac ou le cabas. Ainsi le dépôt des déchets séparés est facilité.

## S'améliorer toujours et encore

### Les 3/4 du contenu des ordures ménagères pourraient être valorisés !

En 2023, nous avons jeté près de 16 000 tonnes de déchets dans nos poubelles d'ordures ménagères, soit près de 204 kg/habitant (contre 208 kg/habitant en 2022).

En décembre 2023, une caractérisation a été effectuée sur plusieurs tournées de collecte d'ordures ménagères. (Ce sont des prélèvements d'échantillons de déchets ménagers contenus dans plusieurs bennes à ordures ménagères). Après ouverture intégrale des sacs, le contenu est trié selon le volume et les catégories de déchets, puis pesé. Les résultats indiquent différentes erreurs de tri qui pourraient être évitées.

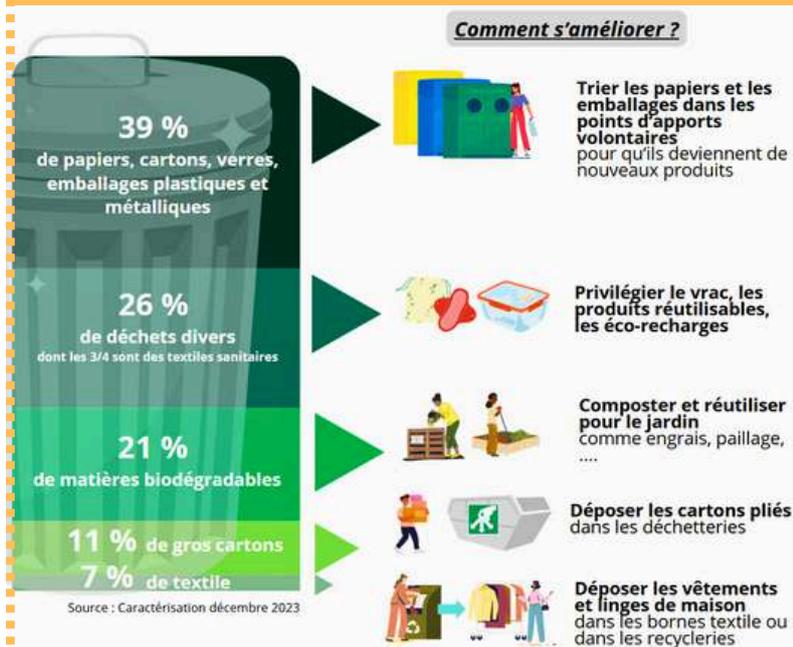
### Poursuivons ensemble nos gestes de tri écoresponsables !

Depuis quelques années, nos gestes de tri évoluent grâce aux différents engagements politiques et aux actions qui en découlent. Comme l'indique le visuel ci-dessous, des améliorations sont à porter notamment :

- **sur la diminution des biodéchets** : cf. notre article "Composter, une solution pour diminuer le volume des poubelles",
- **sur le tri des emballages en verre** : cf. notre article "1 bouteille en verre sur 4 jetée à la poubelle",
- **sur le dépôt en conteneur dédié pour le textile même abîmé** : cf. notre article "Vos textiles, mêmes usés, ont droit à une nouvelle vie !"

Retrouvez d'autres astuces dans notre article "Comment réduire nos déchets du quotidien ?"

## QUE CONTIENT NOTRE POUBELLE ?





## Consigne depuis 2022 : Tous les emballages et les papiers se trient

Les gestes de tri sont aujourd'hui homogénéisés en France et simplifiés pour garantir un recyclage plus efficace. Qu'ils soient en papier, en carton, en plastique ou en verre, nous déposons nos emballages dans le conteneur du point tri le plus proche de chez nous. Inutile de les laver, il suffit de les vider. Il est important de les déposer en vrac car cela facilite le tri et le recyclage.

Une fois les emballages collectés, le SIETOM les fait évacuer vers des centres de tri. Ils rejoignent ensuite les filières de recyclage adéquates selon leur nature. De nouveaux emballages ou objets seront ainsi fabriqués avec la matière récupérée.

## + de tri pour + de recettes !

**Notre geste de tri contribue à économiser des ressources naturelles, à éviter le gaspillage, à limiter les pollutions et à récupérer des aides financières.**

En effet, les collectivités perçoivent des recettes grâce à la revente de matériaux auxquelles s'ajoutent des aides financières de l'organisme Citeo [1].

Celles-ci dépendent de la qualité de notre tri et de la quantité de déchets déposés dans les bons conteneurs.

Ces aides financent l'installation de nouveaux points tri, facilitent le changement de conteneurs abîmés et soutiennent toutes les actions de communication et de sensibilisation des publics.

**Elles permettent ainsi de limiter le coût supporté par les habitants.**

Lors de notre dernière caractérisation des ordures ménagères (cf. page 3), il est fait état d'erreurs de tri. Celles-ci ont été évaluées à plus de 1 800 000€, ce qui représente 17.5% de la taxe d'ordures ménagères.

[1] éco-organisme spécialisé dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques.

Ces erreurs de tri impactent l'ensemble des étapes de la gestion des déchets, depuis la collecte jusqu'au traitement : dégradation et réparation des équipements de l'usine, taxe sur l'enfouissement des déchets, perte des recettes de vente.

Les principaux matériaux mal triés sont : le carton, le papier, la bouteille plastique, la brique alimentaire, le verre, les cannettes (aluminium). Ils représentent près de 5 000 tonnes, soit 64kg/habitant.

**Alors, adoptons tous ensemble les gestes de tri !**

**En 2023, 5 000 tonnes de déchets non triés sont parties à la poubelle, soit 1 800 000€\* de pertes soit 17.5% de la TEOM**

\*Prix matières, traitement, soutien /oncoeurs, coût gestion et accompagnement

**ADOPTONS LES CONSIGNES DE TRI !**

- Tous les papiers et les emballages sont déposés dans les points tri
- Les cartons dans les déchetteries

## 1 bouteille en verre sur 4 jetée à la poubelle

Trier le verre est à la fois un geste environnemental et solidaire car chaque année, le SIETOM reverse une aide à la Ligue Contre le Cancer en fonction du tonnage collecté.

Il y a verre et verre ...

Le verre se collecte depuis le début des années 70 et est un pionnier des déchets valorisables. L'étape primordiale du recyclage du verre est le tri réalisé par les consommateurs, c'est pourquoi il est important de connaître les bons réflexes de recyclage du verre :

- les emballages en verre sont à déposer dans les colonnes de tri ;
- il est inutile de laver votre bocal mais il est important qu'il soit vidé.

### Une campagne positive et engageante pour améliorer le recyclage du verre

Fort de ces constats, le SIETOM lance une campagne digitale et sur les panneaux de communication de ses camions de ramassage.



La campagne promeut un message fort : « **le verre se recycle à l'infini** ». Elle met en scène un emballage en verre (déclinaison avec une bouteille et un pot) qui nous indique déjà son utilisation par un personnage historique culte à différentes époques : Cléopâtre et Louis Pasteur. Cette référence historique vient confirmer la capacité de recyclage, de réutilisation et d'adaptation de ce matériau au temps, aux modes de consommation.

Continuons ensemble à déposer les emballages en verre dans le conteneur à **bande verte**. Pour que nos générations futures puissent dire, que nous aussi en 2024, nous l'avons utilisé !

### Récapitulatif : quels produits en verre sont à recycler ?

Produits	Recyclable ?	Précisions
Emballages en verre	Oui	Les bouchons et les couvercles doivent être enlevés et déposés dans le bac jaune.
Flacons de parfum et pots de cosmétique	Oui	Ils doivent être vidés. L'atomiseur doit être enlevé et jeté dans les ordures ménagères.
Flacons pharmaceutiques	Oui	Ils doivent être vidés. Les bouchons doivent être enlevés et déposés dans le bac jaune.
Verre culinaire	Non	Le verre culinaire utilisé pour la vaisselle ou les plats transparents n'est pas recyclable car il s'agit de céramique transparente. Ces objets fondent à une température de fusion supérieure à celle du verre et risquent donc de former des défauts dans les nouvelles bouteilles fabriquées à partir du verre recyclé. Ils doivent donc être jetés dans les déchets ménagers ou en déchetterie.
Verre spécial (pare-brise, écrans de télévisions, ampoules, etc.)	Non	Ils doivent être apportés dans des points de collecte spécifiques : déchetteries, magasins, etc. Retrouvez toutes les informations sur notre site internet.

## Des idées, des astuces, des solutions

### Comment réduire nos déchets du quotidien ?

Notre façon de consommer et notre comportement au quotidien jouent un rôle important sur la quantité de déchets que nous générons. Du fait de l'évolution de nos modes de vie, nous produisons deux fois plus de déchets qu'il y a 40 ans.

Avec la raréfaction des ressources naturelles, la saturation des installations de traitement, les difficultés à ouvrir de nouveaux sites, les coûts élevés de la gestion des déchets, la réduction de la quantité de déchets produits est essentielle.

#### Adoptons le principe des 5 R !

Trouvez des astuces sur le site [www.famillezerodechet.com](http://www.famillezerodechet.com)

**LES 5 R CONCEPTS ZÉRO DÉCHETS**

- REFUSER**  
 Savoir dire non à ce qui n'est pas essentiel, les objets à usage unique et les objets non revalorisables
- RÉDUIRE**  
 Adopter une consommation au regard des besoins, éviter le gaspillage, opter pour les produits rechargeables
- RECYCLER**  
 Privilégier et trier les emballages recyclables
- REDONNER À LA TERRE**  
 Composter toutes les matières organiques, broyer les végétaux
- RÉUTILISER**  
 Réparer, donner les objets, louer, emprunter ou mutualiser l'achat de matériel

## Le SIETOM, partenaire de nombreuses actions locales

Depuis plusieurs années, le SIETOM œuvre dans la prévention et la réduction des déchets suivant l'adage, « le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! ». Aussi, différentes initiatives sont poursuivies sur notre territoire pour nous inviter à :

- **rendre à la terre les restes alimentaires et les végétaux** : le SIETOM distribue à tout résident du territoire un **composteur** et met à disposition gratuitement un **broyeur électrique pour les particuliers et un broyeur thermique pour les communes**.



**BROYEZ ET RÉUTILISEZ VOS VÉGÉTAUX À DOMICILE**

Le SIETOM met à disposition **GRATUITEMENT** un broyeur à végétaux aux particuliers sur inscription sur [HTTPS://SIETOMDECHALOSSE.FR](https://sietomdechalosse.fr)

- **recycler** : les **papers, les emballages** (verre, plastique, métallique et brique alimentaire) et les **piles** ont leurs conteneurs sur près de 300 points de collecte. Les **textiles** (chaussures et vêtements) même abimés sont à déposer dans les bornes dispersées dans le territoire, en déchetteries ou auprès d'associations qui les proposent en don ou en vente. Enfin, **les 12 déchetteries** proposent des lieux complets de dépôt : matériels électriques, du bâtiment, bois, articles de bricolage, de sports, de jardin, etc.

- **réutiliser, réparer** : le SIETOM développe des actions au fil des actualités :

- en 2022 et 2023, il a collaboré avec une dizaine de boulangeries volontaires pour distribuer près de 700 **sacs à pain en tissu** ;



- depuis l'an passé, il propose des **ateliers cuisine anti gaspillage alimentaire** ;



- le SIETOM a animé des ateliers de confection d'éponges ou de sacs à partir de textiles, lors des **Fêtes du réemploi**, manifestations phares coorganisées avec Landes Partage (Hagetmau) et la Brocante Eco-solaire (Mimbaste) ;



- Chaque année, la collaboration avec Ecosystem[1], pour « **Laisse parler ton cœur** », permet de collecter des jouets dans les déchetteries au profit de structures d'insertion sociale telles que Landes Partage (Hagetmau) et la Brocante Eco-solaire (Mimbaste).

[1] Eco-organisme de la filière électrique et électronique ménager



**DECHETTERIE**

**LA FIN D'ANNÉE EST L'OCCASION DE FAIRE DU TRI !**

**BRICOLAGE - JARDIN - JOUETS - LOISIRS**

Matériel de peinture et produits d'entretien (maison, véhicule, piscine, jardinage, cheminée et barbecue)

Articles de sports et loisirs

Machines et appareils motorisés thermiques

Jouets, jeux de plein air, jeux de société, maquettes, puzzles

Matériels de bricolage, dont l'outillage à main

Produits et matériels destinés à l'aménagement du jardin

CYCLES ET ENGINES DE DÉPLACEMENT NON MOTORISÉS

PRODUITS DESTINÉS À LA PRATIQUE SPORTIVE ET DE PLEIN AIR

ECO LOGIC

ECO DOS

ecomotion



**PARTICIPEZ À LA GRANDE COLLECTE SOLIDAIRE DE JOUETS**

**DANS NOS DECHETTERIES**

**DU 19 AU 27/11**

Sensibilisation en présentiel

254	Personnes sensibilisées
21	Sessions délocalisées sur tout le territoire

**43% de foyers équipés depuis 2004**

Sensibilisation par tutoriel

3 843	Vues de la vidéo
730	Personnes équipées

## Composter : une solution intéressante

Les déchets organiques, tels que les épluchures, les restes de repas, les fleurs fanées, etc. représentent plus de 20 % du contenu de notre poubelle d'ordures ménagères. Le compostage représente une alternative intéressante pour tout particulier ou établissement.

### Le SIETOM équipe les particuliers, les collèges et les EHPAD

Depuis 2004, le SIETOM œuvre pour équiper les particuliers en composteurs afin de valoriser ses déchets en ressource naturelle pour le sol. Tout résident du territoire peut être équipé gratuitement **d'un composteur et d'un bio seau** en s'inscrivant soit sur une séance de sensibilisation en présentiel réalisée sur plusieurs communes, soit via un tutoriel en ligne avec récupération du matériel en déchetterie (procédure d'inscription et calendrier disponible sur le site internet). Par ailleurs, le SIETOM accompagne les communes à l'installation de **plateforme de compostage partagé**, c'est-à-dire un lieu unique pour une dizaine de foyers sans espace extérieur pour déposer les déchets organiques.

Deux sites sont en cours d'expérimentation sur Sorbets et Geaune. Différents contacts ont été pris avec d'autres communes.

### Composter, un geste quotidien à réaliser

En valorisant les biodéchets dans un composteur à domicile, dans un composteur partagé pour dix foyers ou dans un lieu professionnel, nous pouvons à la fois non seulement diminuer le volume des ordures ménagères mais aussi obtenir un amendement naturel pour notre sol. En effet, le compost obtenu en améliore la fertilité : il régénère les terres (libération d'éléments nutritifs sur la durée), rend le sol plus vivant, contribue au développement des plantes, protège les végétaux contre les maladies, ...

Le compostage nécessite également l'incorporation de végétaux : feuilles, branchages en petits morceaux, paille, ...

Ce sont alors des ressources que nous n'avons plus besoin de déposer en déchetterie.

**Pensez à réserver notre broyeur sur notre site internet !**

## 5 OÙ ET QUAND UTILISER LE COMPOST ?

Le compost mature est un amendement idéal pour le jardinage : à chaque plantation, son « mode d'emploi » selon les périodes de l'année !

### AU POTAGER

- **Plantes à forts besoins** : 3 à 5 kg/m<sup>2</sup>/an de compost (artichauts, céleris, poireaux, courges, aubergines, patates, tomates).
- **Plantes aux besoins moyens** : 1 à 3 kg/m<sup>2</sup>/an (asperges, betteraves, carottes, épinards, laitues, haricots, persil, petits pois).

### Comment et à quelle période ?

- **Automne/fin d'hiver** : en surface avec un léger griffage pour incorporer le compost à la terre.
- **Printemps** : dans les rangées avant de pailler, voire même en paillage (voir page 13).
- **Toute l'année** : dans les trous de plantation.

### SURTOUT NE PAS UTILISER LE COMPOST TEL QUEL !

Il ne faut ni semer ni planter directement dans le compost : très riche en nutriments, il pourrait « brûler » les végétaux. Préparez un terreau en le mélangeant avec de la terre.

### POUR LES ARBRES FRUITIERS

- **Lors de la plantation** : mélanger 1 part de compost pour 4 parts de terreau directement dans le trou.
- **Chaque année** : répartir 3 à 5 kg/m<sup>2</sup> de compost pour les arbres et 2 à 3 kg/m<sup>2</sup> pour les arbustes sous l'envergure des feuilles.

**SI BESOIN, SORTEZ LE TAMIS !**  
Un tamisage peut être utile pour éliminer les éléments grossiers et se servir plus facilement du compost.

### POUR LES PLANTES EN JARDINIÈRE OU EN POT

- **Lors de la plantation** : 1/3 compost + 1/3 terre + 1/3 sable.
- **Chaque année** : ajouter 20 % de compost au maximum à la terre.

**LE SUPER-POUVOIR DU LOMBRITHÉ**  
Diluez le lombrithé à 1/10<sup>e</sup> dans l'eau d'arrosage de vos plantes : floraison garantie !

### POUR LES MASSIFS FLORAUX

- **Lors de la plantation** : incorporer 5 à 8 kg/m<sup>2</sup> de compost après avoir bêché, ou directement dans les trous de plantation une fois mélangé à de la terre.
- **À l'automne** : répartir une couche de compost d'environ 2 cm au pied des plants.
- **Au printemps** (mars-avril pour les vivaces, juin pour les annuelles) : épandre 3 à 5 kg/m<sup>2</sup> de compost avec un léger griffage en surface.

### POUR LES HAIES ARBUSTIVES

- **Lors de la plantation** : incorporer 8 à 10 kg/m<sup>2</sup> de compost sur 15 cm de profondeur.
- **Tous les 2 ans** : répartir 2 à 3 kg/m<sup>2</sup> entre la végétation en binant légèrement.

### POUR LA PELOUSE

- **Lors de la plantation** : répandre 8 à 10 kg/m<sup>2</sup> de compost avant de semer.
- **Chaque printemps** : disperser 1 à 2 kg/m<sup>2</sup> de compost finement tamisé.

EN SAVOIR +

Guide de l'ADEME  
"Comment réussir son compost ?"



## ✓ Vos textiles, mêmes usés, ont droit à une seconde vie !

**27% de textiles ont été jetés dans la poubelle d'ordures ménagères** plutôt que dans la borne de collecte prévue à cet effet (source caractérisation ordures ménagères, 2023). Malheureusement, cela réduit à néant leurs chances d'être recyclés, car ils seront irrémédiablement enfouis. En effet, il n'existe aujourd'hui pas de technologie efficace qui permette de trier les ordures ménagères pour en extraire les textiles ou les chaussures, puis les nettoyer des contaminants alimentaires (ou autres) qui les ont souillés.

C'est pour cela qu'il est primordial de **déposer les vêtements et les chaussures, même abîmés, dans un point de collecte : déchetteries du SIETOM de Chalosse, Landes Partage ou bornes référencées par Refashion[1]**.

Retrouvez un point de collecte près de chez vous !  
<https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>

### Que deviennent mes vêtements une fois que je les ai déposés dans les bornes de collecte ou donnés à une association ?

Après avoir déposé vos vêtements, linge et chaussures dans un point de collecte conventionné, ces derniers seront transportés dans un centre de tri. **60% des produits triés peuvent être réutilisés en l'état** et seront revendus dans des friperies ou des boutiques solidaires en France, en Europe ou à l'international en fonction des besoins de chacun des marchés.

**Les 40% restants** sont des vêtements ou chaussures non réutilisables car trop usés, abîmés ou qui ne répondent pas aux besoins du marché international de la fripe. Ils sont donc revalorisés autrement. Ils **sont recyclés** en isolants pour le bâtiment, découpés en chiffons d'essuyage ou encore transformés en nouvelles fibres textiles. 9% sont transformés en énergie et seule une infime part (0.5%) est incinérée sans valorisation.

**Vos vêtements abîmés ont encore de l'avenir !**

Qu'ils soient usés ou troués, ils peuvent devenir des combustibles ou servir d'isolant thermique pour les bâtiments.

A déposer propres et secs dans un sac fermé, chaussures liées par paire

Localisez le point d'apport le plus proche de chez vous : <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>

## ✓ Le site internet fait peau neuve !

**NOTRE SITE INTERNET FAIT PEAU NEUVE !**  
[www.sietomdechalosse.fr](http://www.sietomdechalosse.fr)

- des accès rapides à l'information
- une esthétique allégée
- une cartographie interactive des lieux de collecte

Quelque soit votre écran, accédez à toutes nos informations en un seul clic !

Le nouveau site a été conçu pour être mieux référencé dans les moteurs de recherche, plus facile de navigation et plus convivial. Avec la même adresse <https://www.sietomdechalosse.fr>, accédez à nos nouvelles fonctionnalités :

- **une page d'accueil complète** qui donne le maximum d'informations dès son ouverture sur écran d'ordinateur ou de téléphone ;
- **une cartographie interactive des points de collecte** (points tri sélectif, dépôts des ordures ménagères, déchetteries, sites de compostage partagé) : en notifiant sa commune, l'application identifie tous les points de collecte à proximité ;
- **un bandeau « En un seul clic » avec des puces à accès rapide** sur des sujets très recherchés, comme par exemple, les jours et horaires des déchetteries, l'obtention d'un composteur, la cartographie des points de collecte ;
- **une esthétique allégée** et adaptée aux différents handicaps afin de faciliter la lecture et la recherche d'information ;
- **des accès facilités** vers d'autres pages, d'autres articles sur le site internet ou d'autres sites partenaires, des documents ressources à télécharger ;
- **l'accessibilité simplifiée** à nos outils de communication et d'animation téléchargeables, aux formulaires d'inscription pour obtenir nos kits (manifestation, broyeur, ....)

Le site est régulièrement alimenté par des publications mensuelles concernant des actualités ou des articles de fond sur les sujets qui concernent la collecte, le tri, le traitement des déchets sur le territoire.

Pour rester connecté :

- Inscrivez-vous à la **newsletter** mensuelle qui reprend les articles d'actualités et l'agenda via notre site internet ;
- Abonnez-vous à la page **Facebook**, la page **LinkedIn**.

Recevez les notifications via l'application communale **Intramuros** (vérifier l'adhésion de la commune).

[1] En charge de la prévention et de la gestion de la fin de vie des produits de la Filière Textile d'habillement, Linge de maison et Chaussure